

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2014**

L'an Deux Mil Quatorze, le quatorze février à DIX-HUIT heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L.283 à L. 289 du code électoral, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Yvon CABIOCH, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Marguerite ROBIN, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Joël QUILLEVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Yves THOMAS à Monsieur Joseph SÉITÉ,
Monsieur Ronan GARNIER à Monsieur Ronan CHAPALAIN

ABSENTES :

Madame Maryse OLLIVIER-CLOAREC,
Madame Nathalie HENDRYCKS
Madame Julie DANIELOU

En exercice : 27

- Présents : 22
- Votants : 24

Date de la convocation : 07 février 2014

Madame Marie-Françoise TANGUY a été élue secrétaire.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 DÉCEMBRE 2013

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la séance du 20 décembre 2013 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 20 décembre 2013 et **ONT SIGNÉ** sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Véronique PERSON, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Joëlle QUEGUINER, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Marguerite ROBIN, Madame Marie-France CHAPALAIN, Monsieur Joël QUILLEVERE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Marie-Thérèse JAMMET, Madame Maryvonne BOULCH,

Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY, Madame Dany GUILLOU-BEUZIT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Laurent LE ROUX, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Gabriel LE GALL.

- UTILISATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectuée, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 20 décembre 2014.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 6 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il n'a pas signé de décision.

2 - COMPTE DE GESTION 2013 – VILLE

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Ville, de la collectivité :

- Ville (P.J. n° 1)

Section de fonctionnement :	1 297 539,06 €
Section d'investissement :	- 566 250,21 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion de la ville pour l'année 2013.

3 - COMPTE DE GESTION 2013 – PORT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Port, de la collectivité :

- Port (P.J. n° 2)

Section de fonctionnement :	299 460,23 €
Section d'investissement :	182 491,92 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Port pour l'année 2013.

4 - COMPTE DE GESTION 2013 – EAU

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Eau, de la collectivité :

- Eau (P.J. n° 3)

Section de fonctionnement :	106 561,66 €
Section d'investissement :	48 190,75 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Eau pour l'année 2013.

5 - COMPTE DE GESTION 2013 – ASSAINISSEMENT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Assainissement, de la collectivité :

- Assainissement (P.J. n° 4)

Section de fonctionnement :	344 769,19 €
Section d'investissement :	15 126,02 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion Assainissement pour l'année 2013.

6 - COMPTE DE GESTION 2013 – CAMPING

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Camping, de la collectivité :

- Camping (P.J. n° 5)

Section de fonctionnement :	22 520,56 €
-----------------------------	-------------

Section d'investissement : - 13 298,45 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Camping pour l'année 2013.

7 - COMPTE DE GESTION 2013 – LOTISSEMENT

Monsieur Serge TANGUY, comptable du trésor de Saint Pol de Léon a présenté les résultats des comptes de gestion pour l'exercice 2013 pour le budget Lotissement, de la collectivité :

- **Lotissement (P.J. n° 6)**

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 128 200,35 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte de gestion du Lotissement pour l'année 2013.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – VILLE

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Ville de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- **Ville (P.J. n° 7)**

Section de fonctionnement : 1 297 539,06 €

Section d'investissement : - 566 250,21 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif de la ville pour l'année 2013.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – PORT

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Port de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- **Port (P.J. n° 8)**

Section de fonctionnement : 299 460,23 €

Section d'investissement : 182 491,92 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif du Port pour l'année 2013.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – EAU

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Eau de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- **Eau (P.J. n° 9)**

Section de fonctionnement : 106 561,66 €

Section d'investissement : 48 190,75 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le compte administratif Eau pour l'année 2013.

11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - ASSAINISSEMENT

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Assainissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Assainissement (P.J. n° 10)

Section de fonctionnement : 344 769,19 €

Section d'investissement : 15 126,02 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 contre :

- ONT APPROUVÉ le compte administratif Assainissement pour l'année 2013.

12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – CAMPING

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Camping de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Camping (P.J. n° 11)

Section de fonctionnement : 22 520,56 €

Section d'investissement : - 13 298,45 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 5 contre :

- ONT APPROUVÉ le compte administratif du Camping pour l'année 2013.

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – LOTISSEMENT

Madame Véronique PERSON a présidé la séance et a présenté les résultats apparaissant sur les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire pour le budget Lotissement de la commune. Ils correspondent à ceux figurant sur les comptes de gestion arrêtés par Monsieur le comptable du trésor :

- Lotissement (P.J. n° 12)

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : - 128 200,35 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ONT APPROUVÉ le compte administratif du Lotissement pour l'année 2013.

14 - AFFECTATION DES RESULTATS DES DIFFERENTS BUDGETS (PRINCIPAL ET ANNEXES)

Compte tenu des résultats de fonctionnement et des besoins de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire a proposé d'affecter les résultats comme suit, pour les différents budgets :

- ville : 566 250,21 €
- port : 0
- eau : 0
- assainissement : 0
- camping : 13 298,45 €
- lotissement : 0

Ces résultats seront inscrits au compte 1068, en recette d'investissement, aux budgets 2014.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ONT ACCEPTÉ les affectations proposées.

Monsieur Yvon CABIOCH a quitté la séance pour raisons personnelles. Le nombre de présents est alors de 21 et le nombre de votants de 23

15 - BUDGET PRIMITIF 2014 – VILLE

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Ville, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Ville (P.J. n° 13)

Section de fonctionnement : 5 660 988 €

Section d'investissement : 4 079 785 €

Présentation du budget Ville par Monsieur le Maire

« UN BUDGET 2014 RESPONSABLE ET DURABLE AU SERVICE DE NOS PROJETS

Le budget 2014 est un socle pour de nombreux acteurs du territoire roscovite :

- *Socle de croissance pour l'économie locale qui sait pouvoir compter sur un investissement important et un regard prospectif pour l'avenir de la cité,*
- *Socle protecteur pour nos concitoyens bénéficiant d'actions ou d'équipement de la collectivité,*
- *Mais aussi socle de dynamisme pour le tissu associatif.*

C'est aussi un outil au service de nos projets tels que l'aménagement de l'éco quartier de la gare, la poursuite du programme d'aménagement urbain, ou encore les liaisons entre le vieux port et le port de Bloscou.

Il s'inscrit dans le prolongement de ceux votés précédemment, avec une légère baisse en raison de la révision des dotations de l'état dont l'impact va se faire sentir dès cette année, tout comme celle des droits de mutations.

Baisse constatée tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement, (5 660 K€ contre 5 921 K€) due au transfert de la compétence « SDIS » à la CCPL qui voit diminuer notre contribution mais aussi la dotation de compensation versée par cette dernière.

Légère hausse de charges de personnel, à effectif constant, due à la réforme des catégories C qui représentent 83 % des agents de la commune, qui apprécieront une légère augmentation de leurs salaires, à compter de ce mois, mais aussi des hausses de cotisations. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires n'y est pas non plus étrangère puisque le temps de travail de certains agents devra être revu au cours de l'année.

De même nous subissons, comme les entreprises et les particuliers, l'augmentation de certains coûts de fonctionnement tels que la hausse du prix de l'énergie ou celle de la TVA qui pourraient alourdir les finances communales si l'on n'y prenait pas garde.

Nous allons vous présenter (mes collègues du bureau municipal et moi-même, un budget principal et des budgets annexes répondant aux mêmes objectifs que les années passées, à savoir : maîtriser la fiscalité et les dépenses courantes tout en améliorant la qualité du service public rendu aux usagers. Et en réaffirmant notre politique volontariste d'investissement et de soutien au monde associatif.

0 % d'augmentation des taux de fiscalité

Notre volonté demeure de préserver les ménages roscovites en stabilisant les taux d'impôts locaux. Cette année encore, je vous proposerai, dans quelques instants, de ne pas augmenter les taux communaux. Seule une hausse des valeurs locatives décidée par la loi de finances, impactera la feuille d'impôts des contribuables.

Maîtrise des dépenses courantes

La gestion rigoureuse des dépenses courantes, une constante mise en concurrence des fournisseurs, une politique active de maîtrise des dépenses d'énergie, permettent de faire face aux évolutions tarifaires, et de ne pas alourdir la fiscalité locale. Elle assure un très bon niveau d'autofinancement, et donc un recours à l'emprunt contenu.

Un recours à l'emprunt stabilisé

Les ressources de la collectivité sont principalement constituées des dotations de l'état (en diminution) subventions, fiscalité locale et les produits des services communaux. Ces recettes ne suffisent pas pour mener à bien une politique d'investissements dynamique et ambitieuse pour l'économie locale. Cette année, de nouveau, nous emprunterons moins que ce que nous remboursons en capital. De plus, notre trésorerie étant largement excédentaire, nous reverserons, dès l'approbation du budget, un peu plus de 600 000 euros à la Banque de Financement et de Trésorerie,

afin de diminuer les intérêts payés au cours de l'exercice et de poursuivre notre politique de désendettement.

Notre dette en capital au 1^{er} janvier est passée de 8 444 000 euros en 2013 à 8 749 000 euros en 2014 et devrait être ramenée à 8 116 000 euros en fin de cet exercice puisque nous allons rembourser 633 000 euros en 2014 et nous pourrions nous féliciter d'avoir réduit notre endettement comme nous nous y étions engagés,

Poursuite du soutien aux associations

Roscoff dispose d'un tissu associatif riche dans de nombreux domaines. Elles participent à l'animation de notre territoire et font rayonner notre ville sur toute la région, voire au-delà de nos frontières. C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix de maintenir et de développer notre soutien que ce soit au moyen de subventions, qu'en mettant du personnel municipal et des équipements et du matériel à disposition. Elle se concrétisera également, cette année par la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment du cinéma, la réfection du sol de la salle polyvalente

Poursuivre la politique d'investissements

Rigueur financière ne signifie pas forcément gel des investissements. Nous inscrivons, cette année, plus de 1 million de nouvelles dépenses d'investissement. Elle va permettre la poursuite des travaux de voirie et de liaisons douces, des travaux de modernisation et de mise aux normes du centre de Kerjoie, la construction de nouveaux bâtiments pour les services techniques, l'aménagement de locaux adaptés pour le service de police municipale ainsi que le renouvellement de matériel pour les divers services.

Je laisse, à présent la parole à mes collègues qui vont vous présenter, dans les grandes lignes, les dépenses et recettes qui affectent les domaines dans le ressort de leurs délégations. »

Suite à cette présentation, les adjoints ont énuméré, brièvement, les points essentiels qui concernent leurs délégations.

Délégation de Monsieur Yves THOMAS par Monsieur Joseph SÉITÉ

- Lancement d'une consultation pour les différents contrats d'assurance de la ville
- Evolution du tableau des emplois en fonction de la mise en œuvre de la réforme de l'Aménagement des rythmes scolaires
- Evolution des carrières des agents de catégorie C
- Adaptation de la surveillance de baignade et des animations de plage suivant le prestataire
- Poursuite des échanges avec l'Altair
- Transfert avant l'été de la Police Municipale rue Rousseau

Délégation de Madame Véronique PERSON

- Suite de l'évaluation de l'Agenda 21
- Adaptation des animations estivales sur calendrier des manifestations nautiques
 - Figaro
 - Tour de France à la Voile
 - National Muscadet
 - Tourduf
- Adaptation des circuits Rosko Bus et mise en concurrence des Transporteurs
- Consultation pour la location de chapiteaux (y compris cette année, par le salon nautique et National Muscadet)
- Arrêt RFM

Délégation de Monsieur Daniel HYRIEN

- Poursuite des actions / économies d'énergie

- Sensibilisation pour respect de la sécurité au travail opérante car moins d'arrêts de travail et donc moins de remplacements
- Réflexion sur la collecte des déchets verts
- Meilleur encadrement et sélection des saisonniers !
- Fonctionnement des services municipaux après aménagement dans les nouveaux locaux
 - ↳ Gestion plus facile avec chefs d'équipes et informatisation

Délégation de Madame Joëlle QUEGUINER

- Mise en place ARS
- Démarrage nouveau CME
- Arrêt transport scolaire en septembre 2014
- Accompagnement et soutien des clubs (personnel, finances, équipements)
- ALSH, Restaurant Scolaire
 - ↳ Meilleures conditions d'accueil après les travaux à Kerjoie (locaux, cour...)
- Participation à l'organisation des événements sportifs :
 - Trail
 - Triathlon
 - Trans Gaulle ...

Délégation de Monsieur Gilbert CHAPALAIN

- Animation avec « famille + » et achat de cadeaux remis aux prestataires
- Mise à jour de la signalétique commerciale et touristique
- Actions en collaboration avec l'OMT, Sensation Bretagne, APCC
- Organisation des JEP

Délégation de Monsieur Yvon CABIOCH

- Jumelages
 - Auxerre (visite en avril)
 - Great-Torrington (scolaires)
 - Praz-sur-Arly (asso + scolaires)
- Concours Maisons fleuries
- Situation financière du CCAS avec reprise en fonctionnement de l'excédent d'investissement
- Partenariats avec SAUR, ...

Délégation de Monsieur Alain CREIGNOU

- Elagage mieux maîtrisé avec entreprises
- Interventions Services Techniques Municipaux dans chemins inaccessibles par les engins des entreprises

Intervention de Monsieur Michel AUTRET

« Monsieur le Maire,

Vous venez de nous présenter votre proposition de budget primitif ville pour 2014. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le montant des recettes réelles du budget de fonctionnement sont à la baisse. Par rapport au réalisé 2013, la baisse est importante : - 360 000 euros soit -6,9 %. Même si l'on tient compte de la recette exceptionnelle de la vente des locaux de la troisième vague, la baisse reste quand même significative.

Vos dépenses réelles en apparence sont stabilisées, en réalité elles continuent de progresser. En effet, le transfert du Centre de secours vers la CCPL a été décidé et une des conséquences en est la disparition pour le budget de la ville des charges correspondantes (103 000 euros pour l'année 2013). Force est de constater qu'aucune mesure de baisse des charges n'est mise en place.

En conséquence le résultat 2014 va être à nouveau dégradé et obérer d'autant les capacités d'autofinancement, le remboursement en capital de la dette reste à son niveau le plus élevé.

Le montant de la dette est revenu en 2013 à son niveau le plus haut et vous ne prévoyez pas d'évolutions dans ce domaine pour 2014.

En dépenses d'investissement prévues, 65 000 euros sont dédiés à Kerjoie ; sur les 5 dernières années, 217 000 euros que vous aurez engagés sur ce site sans qu'aucune réflexion sur les besoins de la collectivité et sur la pertinence du site n'ai été menée à bien.

Nous découvrons aussi dans ce budget, une somme de 22 800 euros pour l'aménagement de bureaux rue Armand Rousseau. Il nous semble qu'une réflexion d'ensemble sur l'utilisation de cet immeuble est nécessaire préalablement à tout début d'aménagement partiel. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Ville proposé pour 2014.

16 - BUDGET PRIMITIF 2014 – PORT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Port, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Port (P.J. n° 14)

Section de fonctionnement :	565 460 €
Section d'investissement :	629 401 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Port proposé pour 2014.

17 - BUDGET PRIMITIF 2014 – EAU

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Eau, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Eau (P.J. n° 15)

Section de fonctionnement :	246 561 €
Section d'investissement :	224 851 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Eau proposé pour 2014.

18 - BUDGET PRIMITIF 2014 – ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Assainissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Assainissement (P.J. n° 16)

Section de fonctionnement :	640 769 €
Section d'investissement :	565 395 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Assainissement proposé pour 2014.

19 - BUDGET PRIMITIF 2014 – CAMPING

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Camping, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Camping (P.J. n° 17)

Section de fonctionnement :	41 050 €
Section d'investissement :	90 298 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Camping proposé pour 2014.

20 - BUDGET PRIMITIF 2014 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire a présenté les documents du budget Lotissement, qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à :

- Lotissement (P.J. n° 18)

Section de fonctionnement : 50 000 €

Section d'investissement : 128 200,35 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le budget Lotissement proposé pour 2014.

21 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2014

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire a proposé de maintenir les taux des contributions directes aux niveaux de ceux adoptés en 2013 pour 2014.

A savoir comme suit :

- taxe d'habitation : 12,07 %

- taxe foncier bâti : 15,94 %

- taxe foncier non bâti : 45,38 %.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le maintien de ces taux pour l'année 2014.

22 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard, lors de sa séance du 11 décembre 2013, a entériné les décisions des conseils municipaux des communes membres, de transférer à la CCPL la compétence « centre de secours ». La commission d'évaluation de transfert de charges s'est ensuite réunie afin de prendre en compte l'impact de cette décision dans le versement de la dotation de compensation aux communes. Monsieur le Maire a proposé d'approuver le rapport établi par cette commission (P.J. n° 19).

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le rapport de cette commission.

23 - MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LEONARD

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2013 ;

Monsieur le Maire a indiqué que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 décembre 2013, a proposé, à l'unanimité des membres présents :

- de décliner la rédaction des statuts en compétences « Obligatoires, « Optionnelles » et « Facultatifs » ;
- de modifier les articles « Composition du Conseil Communautaire » et « Bureau » ;
- d'intégrer la compétence « Animation des opérations groupées de réhabilitation des A.N.C. déficients » ;
- d'intégrer la compétence « Intervention accessoire hors périmètre communautaire : La Communauté de Communes peut assurer des interventions accessoires, à titre dérogatoire au principe de Spécialité Statutaire, pour des communes non membres ».

Monsieur le Maire a rappelé que les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent, à tout moment, transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leur compétences ;

Ces transferts sont décidés par délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard et des Conseils Municipaux des communes membres ;

Monsieur le Maire a précisé que, conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétences des Communes à une Communauté de Communes est soumis à l'accord « des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population » ;

Le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la Communauté de Communes pour se prononcer sur le transfert proposé, à défaut de délibération, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable ;

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle rédaction des statuts Communautaires, le transfert des compétences et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la nouvelle rédaction des statuts Communautaires, le transfert des compétences et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Léonard.

24 - TARIFS 2014 DU CAMPING

Après avis des membres de la commission « tourisme » Monsieur le Maire a proposé d'adopter la grille tarifaire pour une application en 2014 (P.J. n° 21).

Intervention de Madame Dany GUILLOU

Nous sommes le 14 février, il est tout à fait regrettable que les tarifs n'aient pas été votés dans les temps. Le camping municipal est géré en délégation de service public et d'après la convention, les tarifs doivent être proposés avant le 30 mai pour l'année suivante. En cas de désaccord, le Maire est chargé de négocier les tarifs qui, en tout état de cause, doivent être approuvés avant le 31 décembre. Si un désaccord persiste les tarifs de la saison précédente sont reconduits.

Tout est d'ailleurs réglé en retard. Le versement du loyer doit être effectué avant le 15 octobre, ou tout au moins la moitié de la somme estimée, le solde devant intervenir avant le 31 décembre. Ce qui n'a pas encore été le cas en 2013.

Lors de la réunion de la commission tourisme de décembre, nous étions tous d'accord pour une augmentation de 7%, en estimant que certains tarifs n'avaient pas été augmentés depuis deux ans et en tenant compte de l'augmentation de la TVA, la gérante proposait une augmentation de 15%, ce que nous avons refusé.

Il nous est proposé aujourd'hui une augmentation de 10%. Cette augmentation pour un camping familial aux prestations très moyennes en dehors d'un cadre naturel exceptionnel risque de faire reculer une partie de la clientèle et présente le risque de diminuer le chiffre d'affaires au lieu de l'augmenter.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 contre :

- **ONT ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

25 - SUBVENTION A LA SPREV

L'association SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux en Vie) mène une action de développement depuis plusieurs années en mettant à la disposition des vacanciers, mais aussi des habitants, des guides qui leur font découvrir à titre gratuit l'Eglise Notre Dame de Croas-Batz. Cette prestation ne peut être assurée qu'avec l'appui financier de la collectivité qui s'élèvera pour l'année 2014 à 1526 euros, pour un guide en juillet et un guide en août, incluant un forfait publicité et tickets de 126 €. Monsieur le Maire a proposé d'accepter ces conditions et de verser une subvention de ce montant à l'association SPREV.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention à la SPREV.

26 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN ARRET DE BUS RUE DE PLYMOUTH

Dans le cadre de l'aménagement des rues Plymouth, Joseph Le MAT ET Alexis Gourvennec, est prévue la réalisation d'un arrêt de bus intégrant la sécurité et l'accessibilité au service de transport en commun. Cette opération estimée à 19 488 € TTC peut être subventionnée par le conseil général à hauteur de 40 % sur le HT. Monsieur le Maire a invité ses collègues à l'autoriser à déposer cette demande auprès de Monsieur le Président de l'assemblée départementale.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

27 - SUBVENTION A L'ECOLE ANGE GARDIEN POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE

L'école Ange Gardien prévoit d'envoyer 42 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 en Angleterre, dans la commune de Great Torrington, jumelée avec Roscoff, du 2 au 6 juin. Le coût de ce voyage est estimé à 260 euros par enfant, et Madame Sandrine CABON, directrice de l'établissement, sollicite une subvention pour participer à ce financement. Après examen du dossier par les membres de la commission « affaires scolaires » qui ont émis un avis favorable, Monsieur le Maire a proposé d'allouer une somme de 30 euros par enfant, soit une dépense totale de 1 260 euros. Des crédits sont prévus à cet effet au budget primitif 2014.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** le versement de cette subvention à l'école Ange Gardien.

28 - AFFECTATION DU COMPTE 471 DU CASINO GROUPE TRANCHANT

Au cahier des charges établi et approuvé le 18 mai 2011, intervenu entre la commune de Roscoff et la société Roscoff Loisirs SAS, il est prévu que les recettes supplémentaires dégagées (suivant l'article L. 2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales) sont consacrées, à concurrence de 50 % de leur montant, à des travaux d'investissement destinés à augmenter le pouvoir attractif de l'établissement ou de la commune de Roscoff, par des embellissements, des agrandissements ou une amélioration des installations existantes, ou par la création de nouvelles installations.

Monsieur Gérald MARTIN, directeur général du Casino de Roscoff, déclare qu'au 31/10/2013, le montant total des recettes supplémentaires s'élevait à 67 101,18 €. Il propose que cette somme soit affectée à la réalisation de travaux et/ou équipements à venir visant à améliorer les installations existantes pour la part employée par le casino.

Pour la part employée par la commune, il précise qu'elle s'élevait au 31/10/2013 à 16 350 euros. Cette somme sera affectée à la mise en valeur du site, notamment dans le cadre de la tranche de travaux de voirie et réseaux rue Alexis Gourvennec.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **ONT ACCEPTÉ** cette affectation du compte 471 du Casino.

Affiché le 25 février 2014

Aux Quatre Saisons



au 18/12/2013

Tél : 02 98 69 70 86

Tél : 06 07 41 28 53

Site : <http://www.camping-aux4saisons.fr>

Mail : campingaux4saisons@wanadoo.fr

TARIF CAMPING Taxe de séjour 0.20 € / personne / jour Taxe additionnelle départementale : 0.02 € / personne / jour	HAUTE SAISON 2013** Prix à la nuitée VOTE	HAUTE SAISON 2014 Prix à la nuitée	BASSE SAISON 2013** Prix à la nuitée VOTE	BASSE SAISON 2014 Prix à la nuitée
FORFAIT Deux adultes - un emplacement - un véhicule	14,20 €	15,70 €	12,30 €	13,50 €
FORFAIT RANDONNEURS Deux adultes - un emplacement - deux roues	12,50 €	12,90 €	10,70 €	10,70 €
ELECTRICITE 4A (1)	3,80 €	3,85 €	3,80 €	3,85 €
ELECTRICITE 8A (1)	4,90 €	4,95 €	4,90 €	4,95 €
ANIMAUX	1,00 €	1,05 €	1,00 €	1,05 €
FORFAIT CAMPING CAR Zone spécifique camping cars 24h00 (2)	8,10 €	8,35 €	8,10 €	8,35 €
FORFAIT CAMPING CAR Deux adultes Emplacement	14,20 €	15,70 €	12,30 €	13,50 €
ADULTE supplémentaire	4,50 €	4,65 €	4,30 €	4,40 €
ENFANT -7ANS	2,90 €	2,99 €	2,80 €	2,88 €
VEHICULE SUPPLEMENTAIRE (sauf Haute Saison - Sauf Moto)	1,50 €	1,55 €	1,30 €	1,35 €
VISITEUR (2)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

(1) PREVOIR ADAPTATEUR EUROPEEN

(2) PAS D'ACCES PISCINE

TARIF LOCATIF Taxe de séjour 0.20 € / personne / jour Taxe additionnelle départementale : 0.02 € / personne / jour	HAUTE SAISON 2013** forfait	HAUTE SAISON 2014 forfait	BASSE SAISON 2013** forfait VOTE	BASSE SAISON 2014 forfait
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR 1 SEMAINE	340,00 €	351,00 €	177,00 €	183,00 €
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR 2 SEMAINES	604,00 €	623,00 €	310,00 €	320,00 €
SEMAINE SUPPLEMENTAIRE	300,00 €	309,00 €	158,00 €	163,00 €
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR NUITEE - 4 personnes			65,00 €	67,00 €
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR NUITEE - Spécial Couple			40,00 €	41,20 €
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR - Formule 3 NUITS - 4 personnes			117,00 €	121,00 €
CABANE RUSTIQUE DU PECHEUR - Formule 3 NUITS - Spécial Couple			91,00 €	94,00 €
MOBIL HOME SEMAINE (ANCIEN)	535,00 €	552,00 €	295,00 €	304,00 €
MOBIL HOME SEMAINE MERCURE	555,00 €	572,00 €	295,00 €	304,00 €
MOBIL HOME NUITEE - 4 personnes			95,00 €	98,00 €
MOBIL HOME NUITEE - Spécial Couple			65,00 €	67,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - 4 personnes			198,00 €	204,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - Spécial Couple			137,00 €	141,50 €
MOBIL HOME SEMAINE LOGGIA	555,00 €	572,00 €	295,00 €	304,00 €
MOBIL HOME NUITEE - 4 personnes			95,00 €	98,00 €
MOBIL HOME NUITEE - Spécial Couple			65,00 €	67,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - 4 personnes			198,00 €	204,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - Spécial Couple			137,00 €	141,50 €
MOBIL HOME SEMAINE DOMINO	455,00 €	469,00 €	255,00 €	263,00 €
MOBIL HOME NUITEE - 4 personnes			95,00 €	98,00 €
MOBIL HOME NUITEE - Spécial Couple			65,00 €	67,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - 4 personnes			167,00 €	173,00 €
MOBIL HOME - Formule 3 NUITS - Spécial Couple			117,00 €	121,00 €
CHALET SEMAINE EQUIPE SANITAIRE (ANCIEN)	455,00 €	469,00 €	255,00 €	263,00 €
CHALET NUITEE - 4 personnes			95,00 €	98,00 €
CHALET NUITEE - Spécial Couple			65,00 €	67,00 €
CHALET - Formule 3 NUITS - 4 personnes			167,00 €	173,00 €
CHALET - Formule 3 NUITS - Spécial Couple			117,00 €	121,00 €
FORFAIT PERSONNE SUPPLEMENTAIRE	7,50 €	7,80 €	7,50 €	7,80 €
LOCATIF Nuitée	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Forfait animal en locatif				